

Stagiaire ex titulaire non enseignant

1000 points sur les vœux « groupement de communes », « groupement de communes limitrophes », « département » correspondant à votre ancienne affectation en qualité de titulaire d'une des trois fonctions publiques et sur le vœu « académie » sous réserve de demander « tout type d'établissement : saisir le code « * ».

Cadre infirmier au CHU de Grenoble, vous avez été intégré dans le corps des PLP, au 1^{er} septembre et reclassé au 11^e échelon.

Sur le vœu « groupement de communes de Grenoble », votre barème est de : 1097 points (77 points pour l'échelon + 20 points d'ancienneté de poste + 1000 points en qualité d'ex titulaire affecté sur le département 38)